PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE VOLONTAIRE D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE

Sécuritest

N° D'IMPRIMÉ T 01335596

Exemplaire conservé par le centre

TYPE DE CONTRÔLE VOLONTAIRE	DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle volontaire total	13/10/2026	26000381

FONCTIONS CONTRÔLÉES

Ensemble des points visés par l'annexe 1 de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.

DÉFAILLANCES CONSTATÉES

Défaillances majeures : (Soumis à contre-visite en cas de contrôle réglementaire)

4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences AVD

8.2.22.a.2. OPACITÉ : L'opacité dépasse la valeur de réception ou les mesures sont instables

Défaillances mineures :

6.1.1.g.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Modification ne permettant pas le contrôle d'une partie du châssis C, AR

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S091T095

(9)RAISON SOCIALE : SARL A.C.T.E. SARL

(3) COORDONNÉES : 56, ROUTE DE CORBEIL
91360 VILLEMOISSON SUR ORGE
Tél : 01 69 51 11 11 - Fax : 01 69 51 06 29

(9) IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 091T1345

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
GY-289-LN (F)	26/07/2024	26/07/2024

Marque	Désignation commerciale
RENAULT	MASTER

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VF1MA000272577771	N1	CTTE

Type / CNIT	Energie
MAFM00M06W3143K3T0	GO

Document(s) présenté(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

KILOMÉTRAGE RELEVÉ

18358

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage (-8 à +8 m/km) :		-6.0 m/km		
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :		9 %		14 %
Forces verticales :		1411 daN		842 daN
Frein de service				
Forces de freinage :	494 daN	518 daN	293 daN	294 daN
Déséquilibre (<20%) :		5 %		1 %
Forces de freinage (efficacité) :	494 daN	518 daN	293 daN	294 daN
Taux d'efficacité global (≥50 %) : 70 %				
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) : 22 %				
Émissions à l'échappement				
Opacité des fumées(0.53 m-1)	C1:1.48 m-1	C2:1.25 m-1		
Feux de croisement (-3 % à -0.5 %) :	-2.8 %	-4.0 %		